

Le Syndicat des Sylviculteurs



Le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme est un syndicat professionnel regroupant les propriétaires forestiers sylviculteurs du département. Chaque département de France possède son syndicat qui adhère à la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France : Fransylva.

FRANSYLVA, UNE FÉDÉRATION QUI A DU POIDS

La Fédération des Forestiers Privés de France (Fransylva) a vu le jour en 1945. Elle regroupe 78 syndicats départementaux, 18 unions régionales ainsi que l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF). Cette Fédération se veut être la voix des propriétaires privés.

“ ***Il faut savoir que 74% de la forêt française appartient à des particuliers qui pratiquent une gestion forestière accompagnés par des professionnels.*** ”

Fransylva a deux missions, la première est de défendre et de représenter les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales. La deuxième étant d'informer et de conseiller ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité ainsi que la gestion forestière. Elle possède par ailleurs son propre service juridique.

Une revue : Forêts de France, paraît tous les mois et est envoyée aux syndiqués. Elle amène une information dense avec entre autres sujets : La Sylviculture.

La Fédération regroupe tous les syndicats régionaux et départementaux de sylviculteurs privés.

<http://www.foretpriveefrancaise.com/>

LE SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU PUY-DE-DÔME

Créé en 1946 ce syndicat regroupe 1500 propriétaires forestiers. Il est le seul organisme du Puy-de-Dôme à défendre les intérêts des propriétaires privés qui attendent beaucoup de lui.

Il s'agit d'un syndicat qui s'attache à défendre les intérêts économiques, fiscaux et moraux des propriétaires forestiers privés au niveau départemental et régional par sa participation aux commissions et différents comités de pilotage (Natura 2000, Plan de Développement de massif, Plan de Chasse...). Un porte parole qui s'attache à faire valoir les droits des propriétaires auprès des administrateurs, des collectivités aussi bien territoriales que locales.

Avec le syndicat des sylviculteurs, tout propriétaire privé peut accéder à de l'information et des conseils sur :

- > Comment effectuer des travaux ou vendre du bois (contact avec professionnels compétents)
- > La gestion forestière de son bien. Pour ce faire le syndicat collabore avec le CRPF et des coopératives et organise des journées à thèmes qui permettent l'échange d'informations entre propriétaires et experts forestiers, notamment sur le thème de la sylviculture.
- > Tout problème juridique ou fiscal.

“ ***Etre adhérent du Syndicat Professionnel des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme implique de souscrire automatiquement à une Responsabilité Civile. L'adhésion au syndicat donne droit à cette responsabilité civile.*** ”

Quant à l'assurance Dommages, elle est fortement conseillée. La Fédération Fransylva a d'ailleurs mis en place une filiale « Forestiers Privés de France Services » qui porte l'assurance Sylvassur, un produit d'assurance adapté aux propriétaires forestiers privés de France quelles que soient les caractéristiques de leurs biens.